

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 21 DÉCEMBRE 2023

Délégation n°2023-12-24

L'an deux mille vingt-trois et le 21 décembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de l'Agora à Saint-Pierre-de-Bœuf, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	26
■ Nombre de votants	:	31
■ Date de la convocation	:	13 décembre 2023

**Objet : Économie - Zones d'Activités Economiques (ZAE) :
ZAE de l'Aucize : mise en commercialisation et prix de vente**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>Pouvoir de Mme Agnès VORON</i>), M. Jean-François CHANAL, Mme Franceline COMAS, M. Stéphane TARIN -
ROISEY :	M. Éric FAUSSURIER (<i>Pouvoir de M. Philippe ARIÈS</i>) -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER (<i>Pouvoir de M. Jacques GERY</i>) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL (<i>Pouvoir de Mme Martine MAZOYER</i>) -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
PÉLUSSIN :	Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS (<i>Pouvoir à M. Éric FAUSSURIER</i>) -
SAINT-APPOLINARD :	M. Jacques GERY (<i>Pouvoir à Mme Annick FLACHER</i>) -
VÉRANNE :	Mme Martine MAZOYER (<i>Pouvoir à M. Michel BOREL</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE, Mme Martine JAROUSSE.

M. le vice-président rappelle que par délibération du conseil communautaire du 2 février 2023, la CCPR a approuvé le lancement des travaux de l'aménagement de la ZAE de l'Aucize à Bessey. Le conseil du 26 octobre 2023 a autorisé l'attribution des marchés de travaux.

Le montant total de l'opération est estimé à 903 019.15 € HT. Les subventions attendues et notifiées sont à hauteur de 209 319.80 €. Le reste à charge estimé est de 693 699.35 € HT.

Désignation	Coût en € HT
Études et frais divers	87 749.88 €
Acquisition des terrains et frais	166 903.95 €
Travaux avec groupement de commande Bessey	648 365.32 €
Total	903 019.15 €
Subventions à percevoir	209 319.80 €
Reste à payer sur la ZAE	693 699.35 €

19 765 m² sont à commercialiser, soit un coût de revient à 35.10 € HT/m².

Le bureau communautaire propose une mise en vente à 30 € HT/m², compte tenu que les futurs acquéreurs auront des charges supplémentaires à la construction, avec l'obligation que toutes les toitures devront accueillir des panneaux photovoltaïques.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la mise en commercialisation de la ZAE de l'Aucize,
- D'approuver le prix de vente de 30 € HT/m²,
- D'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- Approuve la mise en commercialisation de la ZAE de l'Aucize,
- Approuve le prix de vente de 30 € HT/m²,
- Autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Charles ZILLIOX